



Programme Stratégique Transversal de la Commune de Trooz 2024-2030

Dans ce plan stratégique communal, le collège communal traduit sa vision du développement communal et les objectifs qu'il entend poursuivre tout au long de la législature afin de garantir un avenir durable à ses citoyens.

Ce programme repose sur cinq axes prioritaires, chacun structuré en objectifs stratégiques et opérationnels.

Les objectifs opérationnels seront déclinés dans des feuilles de route reprenant les actions concrètes à mener. Ces feuilles de route sont à élaborer avec les services administratifs.





Axe 1 : La reconstruction et la rénovation des infrastructures en intégrant des solutions de résilience climatique.

1.1 Objectif stratégique : réhabiliter et moderniser les infrastructures publiques affectées par les inondations.

Objectifs opérationnels liés :



1.1.1 Créer un échevinat des grands projets pour assurer une gestion efficace des chantiers

Mettre en place, au plus tard pour janvier 2026, une task-force dédiée aux grands projets communaux, doté d'une équipe de 3 personnes (un architecte, un agent technique, un membre du Collège communal) et d'un cadre de gestion des chantiers, afin d'assurer un suivi efficace des projets d'infrastructure.



1.1.2 Se doter d'un tableau de pilotage des grands chantiers avec les perspectives budgétaires

Mise en place d'un « nouveau tableau de bord test » en 2025 en vue d'élaborer et mettre en œuvre, avant mars 2026, un tableau de bord numérique permettant de suivre l'état d'avancement, les échéances et les budgets de tous les grands chantiers communaux.



1.1.3 Reconstruire le hall des sports

Lancer les travaux de reconstruction du hall des sports au printemps 2026 et les achever au printemps 2028, avec un budget validé au Conseil communal.



1.1.4 Reconstruire les bâtiments communaux

Suite à l'audit des bâtiments communaux, établir un plan d'action priorisé. Sur cette base, lancer la reconstruction de deux bâtiments prioritaires - l'école de La Brouck et la salle de gymnastique de Fraipont. Enfin, achever la construction de la nouvelle Administration communale au plus tard pour décembre 2029, avec un financement validé par le Conseil communal.



1.1.5 Rénover l'école de la Brouck

Entre 2026 et 2027, rénover les bâtiments de l'école de la Brouck afin d'améliorer leur performance énergétique d'au moins 40 % par rapport à la situation initiale, tout en garantissant la mise en conformité complète avec les normes de sécurité en vigueur.



1.1.6 Construire une nouvelle salle de gymnastique à El No

Lancer la construction d'une salle de gymnastique à El No avant novembre 2025, pour une ouverture prévue pour la rentrée scolaire 2026.



1.1.7 Valoriser le site de la Fenderie

D'ici mars 2028, élaborer une vision directrice pour la revalorisation du site de la Fenderie, intégrant des dimensions culturelles, récréatives et écologiques, en vue d'une mise en oeuvre progressive à l'horizon 2029.

Développer, en collaboration avec le porteur de projet, une dynamique constructive visant la réalisation du bassin d'extension sur le site (en collaboration avec nos mandataires).

1.1.8 Valoriser les places de villages

Concevoir et valider avec les habitants un plan d'aménagement paysager et fonctionnel des places (Teixeira,...) d'ici décembre 2025, avec lancement des travaux au second semestre 2026.

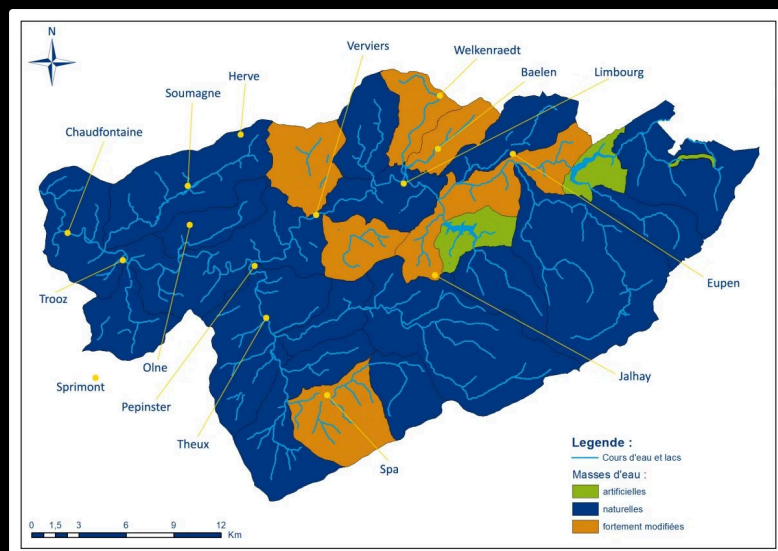


1.1.9 Réhabiliter les voiries, trottoirs et espaces publics

Programmer et exécuter, entre 2025 et 2028, la réhabilitation de plusieurs km de voiries et plusieurs zones de trottoirs/espaces publics dans le cadre des plans d'investissement, avec suivi annuel des réalisations.

1.1.10 Finaliser l'étude sur les affluents communaux

Finaliser l'étude hydrologique des affluents communaux de la Vesdre avant décembre 2025 et élaborer un plan de travaux préventifs à mettre en œuvre entre 2026 et 2027 pour limiter les risques d'inondations.





Axe 2 : La maîtrise de l'urbanisation et le pilotage du développement local

2.1. Objectif stratégique : définir un cadre clair pour le développement communal afin de prévenir les risques environnementaux.

Objectifs opérationnels liés:

1

2.1.1 Adopter et mettre en application un schéma de développement communal.

- Finaliser et adopter le schéma de développement communal (SDC) d'ici septembre 2029, avec une mise en œuvre progressive et un plan de suivi annuel.

2

2.1.2 Renouveler la CCATM et s'appuyer sur son expertise.

- Renouveler la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) d'ici décembre 2025 et l'impliquer activement dans la rédaction du SDC via des réunions trimestrielles dès janvier 2026.

3

2.1.3. Réviser les règlements d'urbanisme.

- Réviser les règlements communaux d'urbanisme (Charte urbanistique) d'ici 2030 afin d'y intégrer des mesures concrètes de résilience climatique, après consultation citoyenne.

4

2.1.4. Régulariser les infractions urbanistiques.

Accompagner les citoyens dans la régularisation de leurs infractions urbanistiques, en collaboration avec l'agent communal, pour assurer la conformité avec la législation en vigueur.

5

2.1.5. Poursuivre les missions et la participation citoyenne de la CLDR.

Poursuivre la participation citoyenne en vue d'aider la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) dans toutes les phases d'élaboration du PCDR, de son exécution à toutes ses évolutions.



2.2. Objectif stratégique : promouvoir la mobilité douce

Objectifs opérationnels liés :

2.2.1 Relancer les autorités régionales pour la construction de voie lente

- D'ici fin 2025, reprendre contact avec les autorités régionales afin de réexaminer le projet de construction de voies lentes sur nos axes locaux, puis maintenir un suivi régulier en vue d'obtenir un accord de principe.

2.2.2 Sécuriser les déplacements et lutter contre la vitesse excessive

- Mettre en œuvre, entre août 2025 et décembre 2029, un plan de sécurisation comprenant l'installation de plusieurs dispositifs ralentisseurs (radars pédagogiques, coussins berlinois, etc.) et la révision de plusieurs zones de circulation, avec un suivi d'impact annuel sur les vitesses moyennes relevées.

2.2.3 Installer des bornes de recharge pour vélos électriques

- Installer, sous réserve d'approbation d'appels à projets subsidiés par le Ministre compétent, des bornes de recharge pour vélos électriques dans des points stratégiques de la commune (gares, places, écoles) d'ici juin 2027, avec un système de suivi d'usage mis en place à partir de septembre 2027 pour évaluer la fréquentation et adapter l'offre si nécessaire.



2.3 Objectif stratégique : améliorer la qualité de l'habitat et l'offre de logement

Objectifs opérationnels liés :

2.3.1 Mettre en place un service de conseils et d'accompagnement des citoyens au sein du service communal d'urbanisme afin de privilégier des constructions et des rénovations résilientes en phase avec les défis climatiques

2.3.2 En collaboration avec le foyer de Fléron, soutenir la création de nouveaux logements publics et maintenir le conventionnement avec l'agence immobilière sociale

- Participation active de nos représentants communaux dans les divers organes (Foyer de Fléron, AIS OVA) en vue de défendre les intérêts de Trooz.
- Synergie avec le PST du CPAS en cette matière (p.10-Obj.str.5-Obj.op.4)

2.3.3 En collaboration avec le service logement du CPAS, maintenir et rénover les 8 logements d'insertion actuels via des coopératives immobilières

2.3.4 Poursuivre ,en synergie avec le CPAS, la lutte contre les logements inoccupés afin de les réinsérer dans le circuit locatif ou acquisitif

2.3.5 Lutter contre le "mal-logement" et combattre les marchands de sommeil

- Mettre en place, dès janvier 2027, une cellule de veille urbanistique en partenariat avec le CPAS, l'agent constatateur et la police pour repérer les situations de mal-logement. instruire les dossiers, et tenter d'améliorer tout logement identifié comme insalubre ou exploité illégalement.

2.3.6 Créer, en collaboration avec les acteurs locaux de la jeunesse (AMO), des logements d'insertion pour les jeunes en difficulté

- En partenariat avec les structures jeunesse (notamment AMO), développer un projet pilote de logements d'insertion pour jeunes en difficulté d'ici septembre 2027, avec accompagnement socio-éducatif intégré, « financé via un appel à projet régional ou européen ».
- Synergie avec le PST du CPAS en cette matière (p.9-Obj.str.5-Obj.op.1)

2.3.7 Autoriser l'habitat léger et l'habitat groupé comme solution à la diminution de l'emprise du sol en bonne intelligence avec la gestion du territoire et de ses paysages

- D'ici fin 2026, élaborer une réglementation communale encadrant l'habitat léger et l'habitat groupé, identifier les zones potentielles pour accueillir ce type d'habitat dans le respect du Schéma de Développement Communal, du code du logement, du CODT ainsi que les considérations communales concernant le paysage.

2.3.8 Présenter un rapport annuel sur la matière Logement au Conseil communal à partir de 2026



Axe 3. Une gestion dynamique de l'environnement en intégrant la maîtrise des risques liés aux changements climatiques

3.1 Objectif stratégique : en lien avec l'élaboration du SDC, intégrer les espaces verts et des solutions durables dans l'aménagement du territoire

Objectifs opérationnels liés

3.1.1 Protéger les arbres et les haies remarquables et en replanter, maintenir des zones de fauchage tardif, créer des mares, créer des couloirs « verts et bleus »,...

- Créer un maillage écologique et lutter contre l'érosion des sols en promouvant la subvention de la région wallonne pour la plantation de haie vive.
- Aménager les friches communales en ce sens (notamment celles créées par le Plan de démolition/reconstruction)
- Inscrire, à partir de 2026, ce point dans le cahier des charges à l'entame du SDC

3.1.2 Promouvoir les circuits courts de production, la consommation locale et soutenir le projet CPAS de maraîchage à Nessonvaux ;

- D'ici fin 2026, soutenir le développement du projet de maraîchage à Nessonvaux en accentuant la collaboration avec les Ateliers de la Vesdre.

3.1.3 Mettre en place des espaces de convivialité "Nature/Culture" et végétaliser les quartiers ;

- Valoriser les espaces « Nature/Culture » en renforçant la végétalisation et en aménageant de nouveaux espaces verts accueillants et conviviaux.

3.1.4 Intégrer la commune dans les filières de communauté d'énergie renouvelable et de partages d'énergie ;

3.1.5 Dans le Schéma de développement communal, veiller à intégrer avec le Bureau d'étude, des mesures favorisant la prévention et la résilience face aux risques naturels, notamment les inondations et les feux de forêts.



3.2. Objectif stratégique : sensibiliser et éduquer la population aux enjeux environnementaux.

Objectifs opérationnels liés

3.2.1 Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'environnement.

- En collaboration avec Intradel et CILE, sensibiliser les citoyens aux thématiques du tri, de l'eau, de la biodiversité et de l'énergie en utilisant le journal communal comme vecteur principal et en proposant au minimum deux ateliers par an.
- Synergie avec le PST du CPAS en cette matière (p.9-Obj.str.4-Obj.op.5) ainsi qu'avec le SDC

3.2.3 Identifier des "agents propreté" par quartier et lutter effacement contre les dépôts clandestins par l'éducation, la prévention et la répression.

- Actualiser, maintenir et intensifier le réseau de référents et les instruments propreté comme le Plan Local Propreté, Clic 4 Wapp, la «Brigade 60», l'agent constatateur,...
- Synergie avec le PST du CPAS en cette matière (p.9-Obj.str.4-Obj.op.5)

3.2.2 Développer des projets citoyens pour la protection de la biodiversité

- Soutenir les projets citoyens avec les partenaires
- Synergie avec le PST du CPAS en cette matière (p.9-Obj.str.4-Obj.op.5) ainsi qu'avec le SDC

3.2.4 Améliorer le recyclage et réduire les déchets à la source par des campagnes de sensibilisation et le développement de zones de compostage ;

- Synergie avec les Plans Intradel
- Participation active de nos représentants communaux dans les intercommunales concernées.
- Synergie avec le PST du CPAS en cette matière (p.9-Obj.str.4-Obj.op.5)



Axe 4 : La revitalisation des quartiers commerçants et soutien à l'économie locale

4.1 Objectif stratégique : encourager le commerce de proximité et l'économie associative, non marchande et collaborative

Objectifs opérationnels liés:

4.1.1 Redynamiser le zoning en collaboration avec le secteur privé et les sociétés publiques

- Assurer une veille active sur l'évolution du zoning communal à travers le Schéma de Développement Communal (SDC), en identifiant les opportunités de requalification, et encourager la SPI à mettre en oeuvre des actions de redynamisation.

4.1.2 Maintenir la prime à l'installation et le système de chèques-commerce

- Reconduire annuellement le dispositif de prime à l'installation pour les nouveaux commerces, avec une évaluation annuelle de son impact, et distribuer des chèques-commerce pour soutenir l'économie locale.

4.1.3 Promouvoir les circuits courts et de l'artisanat local.

- Soutenir les initiatives existantes (maraîchage CPAS, foires, marchés, journées portes ouvertes) pour valoriser les producteurs locaux et les artisans, avec la création d'un annuaire numérique communal d'ici décembre 2027 regroupant les structures en circuit court et en favoriser l'émergence.
- Travailler de concert avec les Ateliers de la Vesdre

4.1.4 Pérenniser les ateliers de la Vesdre

- Soutenir la pérennité opérationnelle des Ateliers de la Vesdre jusqu'en 2027 et l'augmentation annuelle de 10 % du nombre de bénéficiaires.
- Synergie avec le PST du CPAS en cette matière (p.7-Obj.str.3-Obj.op.2)

4.1.5 Proposer des formations adaptées aux nouveaux défis

- Identifier les besoins locaux en compétences (numérique, énergie, artisanat) et mettre en place, en partenariat avec des opérateurs de formation, plusieurs modules annuels destinés aux jeunes, demandeurs d'emploi et porteurs de projet.

4.1.6 Renforcer l'offre d'accompagnement aux personnes éloignées de l'emploi et la collaboration avec les structures existantes

- Augmenter le nombre de bénéficiaires accompagnés via les structures existantes (CPAS, Atelier de la Vesdre, Missions locales) en créant une plateforme inter-institutions et en développant un programme de coaching personnalisé sur 3 ans.
- Synergie avec le PST du CPAS en cette matière (Obj.str.3-Obj.op.1-2-3)

4.1.7 Encourager le tourisme de proximité et ses retombées locales

- En plus des 6 randonnées existantes, faire reconnaître le Tour de Trooz et organiser une fois par an, une action de valorisation de nos différents parcours.
- Utiliser et promouvoir une application mobile d'information touristique en lien avec les atouts économiques de la région ;
- Réunir les opérateurs touristiques en 2026 et définir ensemble un plan d'action de promotion.
- Mettre en place avec l'association des commerçants un pack Tourisme dès 2026.
- Soutenir notre Syndicat d'initiative dans la promotion touristique, patrimoniale et culturelle

Axe 5 : Investir dans l'humain, renforcer la qualité de vie et le bien-être de chacun

5.1. Objectif stratégique : renforcer la cohésion sociale et lutter contre toute forme de discrimination

1

5.1.1 Renouveler l'adhésion au futur Plan de cohésion sociale ;

- Poursuivre les actions du Plan de cohésion sociale en vigueur jusqu'au renouvellement de celui-ci.
- Renouveler l'adhésion au Plan de cohésion sociale pour la période à venir, sous réserve que celui-ci poursuive sa philosophie actuelle d'accès aux droits fondamentaux, de bien-être et de cohésion sociale visant l'entièreté de la population tout en mettant l'accent sur les publics défavorisés via des actions ciblées (soutien scolaire, médiation de quartier, insertion, logement, lien social, soutien aux comités de quartier).

2

5.1.2. Informer et sensibiliser les citoyens en matière de santé et de bien-être (prévention, bons comportements, activités physiques, ...)

- Mettre en place des campagnes de sensibilisation annuellement (santé mentale, alimentation, activité physique, addictions) dans les lieux publics, écoles et via les réseaux communaux.
- Synergies avec le PST du CPAS (Stopp vif et les Obj. Str.5- Obj. Op. 2-3)

3

5.1.3. Maintenir les activités spécifiques pour la jeunesse et les seniors et proposer ces services à des prix accessibles à tous ;

- Assurer la continuité de toutes les activités intergénérationnelles et jeunesse existantes (stages, ateliers,...) jusqu'en 2030, avec des tarifs démocratiques pour les personnes fragilisées.

4

5.1.4. Lutter contre la fracture numérique en pérennisant les activités de l'espace public numérique ;

- Pérenniser les activités de l'Espace public numérique (EPN) en assurant un accompagnement des citoyens au minimum de 4 jours/semaine et organiser quatre séances de formation par an (cybersécurité, démarches en ligne,...),



5.2. Objectif stratégique : Encourager un *enseignement public, ascenseur social, ouvert sur le monde*

Objectifs opérationnels liés :

5.2.1 Maintenir les écoles de quartier et des garderies dans toutes les implantations ;

- Garantir le maintien des implantations scolaires existantes et assurer la présence d'un service de garderie matin/soir , avec une couverture minimale de 95 % des jours scolaires.

5.2.2 Poursuivre et développer les activités de l'école de devoirs ;

- Renforcer l'école des devoirs en augmentant l'encadrement de 25 % (bénévole ou autres) et proposer un accompagnement scolaire en EDD à tout enfant des écoles de Trooz qui en a besoin et qui respecte les règles d'admission.

5.2.3 Favoriser, selon les possibilités, l'introduction d'un cours de langue dès la 3ème maternelle dans les écoles et encourager le développement d'activités musicales ;

5.2.4 Intensifier les découvertes en extérieur, pérenniser les activités avec les bibliothécaires ;

- Organiser des sorties ou activités pédagogiques extérieures par classe et par an. Faciliter le prêt lecture en offrant la gratuité de la carte aux moins de 12 ans et organiser pour chaque classe au minimum une animation lecture par année scolaire.

5.2.5 Maintenir les séjours: classe de neige, de mer et de sport ;

- Organiser chaque année au moins un séjour éducatif (neige, mer, sport) pour les élèves concernés, en garantissant un soutien communal pour permettre la participation de 100 % des enfants, sans barrières financières.

5.2.6 Intensifier la lutte contre le harcèlement scolaire ;

- Mettre en place un plan de prévention du harcèlement dans toutes les écoles communales , et assurer la formation continue du personnel éducatif.

5.2.7 Sensibiliser les enfants à la sécurité ferroviaire et routière ;

- A partir de 2026, développer en partenariat avec Infrabel, la zone de police ou d'autres associations, des animations de sensibilisation à la sécurité ferroviaire et routière dans les écoles communales.

5.2.8 Assurer une alimentation saine par la distribution gratuite d'un potage, un fruit et d'un produit laitier par semaine;

- Poursuivre et étendre la distribution de collations à chaque enfant dans les écoles (Ateliers de la Vesdre,...)
- Synergies avec le PST du CPAS (p.10 – Obj. Str. 5 – Obj. Op. 5).

5.2.9 Proposer des repas chauds ;

- Sous réserve des ressources disponibles, proposer un repas chaud équilibré par semaine dans chaque école communale. En parallèle, confier à un agent la réalisation d'une étude relative au marché public et à la réglementation AFSCA en vigueur afin d'évaluer la faisabilité du projet.

5.2.10 Assurer une veille active sur les éventuelles réouvertures des piscines afin d'identifier les opportunités de réintégrer progressivement des cours de natation dans les écoles communales;

5.3 Objectif stratégique : investir dans la jeunesse

Objectifs opérationnels liés :

1

5.3.1 Finaliser l'installation de la crèche communale de 14 places ;

- Acheter les travaux en collaboration avec intervenants (SPW, ONE,...) pour la crèche communale de 14 places d'ici septembre 2027, avec une ouverture officielle prévue pour décembre 2027 et un taux de remplissage de 90 % dans les 6 mois.
- Synergie avec le PST du CPAS (p.8 Obj. Str.4 – Obj. Op. 4).

2

5.3.2 Consolider les activités de loisirs et de sports, les stages de vacances, l'école de devoirs et développer toute activité offrant aux jeunes des espaces d'épanouissement ;

- Maintenir/augmenter l'offre actuelle de stages de vacances disponibles jusque 2030 , maintenir/augmenter le nombre d' activités actuelles pour les 6–16 ans (ex : sport, activités spécifiques ados, ...), et maintenir l'accès à tous pour l'école des devoirs jusque 2030.
- Synergie avec le PST du CPAS (p.10 – Obj. Str.5 – obj. Op. 6)

3

5.3.3 Favoriser l'engagement citoyen des jeunes en poursuivant l'installation d'un conseil communal des enfants ;

- Maintenir un Conseil communal des enfants, sous réserve d'un nombre de candidats suffisants (8), avec au moins deux réunions de travail par an et la réalisation d'un projet citoyen par an porté par les enfants (ex : environnement, solidarité, culture, sport,...).

4

5.3.4 Développer les activités de l'A.M.O pour les adolescents en difficulté et soutenir les mouvements de jeunesse et les associations qui proposent des activités spécifiques pour les jeunes.

- Soutenir l'A.M.O locale en participant à divers projets annuels à destination des adolescents en difficulté dès 2026, et renforcer l'aide logistique et financière aux mouvements de jeunesse et associations locales.



5.4 Objectif stratégique : étoffer l'offre de service pour les seniors et lutter contre l'isolement.

Objectifs opérationnels liés :

1

5.4.1. Proposer des excursions, des spectacles et des séjours à tarif réduit ;

- Organiser, chaque année, au moins cinq activités culturelles ou touristiques pour les seniors à tarif préférentiel , incluant un séjour résidentiel.

2

5.4.2. Organiser des cours de sports adaptés ;

- Mettre en place un **cycle de sport adapté** par an (ex : gymnastique douce, marche encadrée) visant au moins 30 seniors.

3

5.4.3. Proposer des activités culturelles en collaboration avec les associations locales ;

- En partenariat avec les associations locales proposer des **ateliers créatifs et/ou activités culturelles** accessibles aux aînés (conférences, ateliers, expositions) tout au long de l'année.

4

5.4.4. Renforcer le service de taxi social et mettre en place un service de soutien pour démarches administratives et les courses ;

- Étendre le service de taxi social en s'associant avec une Coopérative titre-service.
- Synergie avec le PST du CPAS (p.10-Obj. Str.5-Obj.op.5)



5.5. Objectif stratégique : soutenir le dynamisme de nos quartiers et du monde associatif, culturel et sportif

Objectifs opérationnels liés:

1

5.5.1. Mettre en place un service d'échange local (SEL)

2

5.5.2. Soutenir la commission locale de développement rural et la participation citoyenne pour les projets innovants dans les quartiers ;

- Encourager l'organisation de la CLDR en favorisant l'implication des citoyens dans différents projets innovants (mobilité, environnement, cohésion).

3

5.5.3. Proposer tous les deux ans un budget participatif pour réaliser des projets de proximité ;

- Lancer un budget participatif de 10.000 € (avec le développement rural) tous les 2 ans, avec un appel à projets citoyen, et la réalisation de projets locaux concrets à chaque édition.

4

5.5.4. Veiller à une mutualisation du matériel pour permettre aux comités de faire des économies d'échelle et leur proposer un endroit de stockage;

- Doter les comités de quartier d'un système de réservation mutualisé (matériel communal) opérationnel d'ici 2026, avec un local de stockage partagé d'ici 2027.

5

5.5.5. Aider les associations et comités en mettant à disposition des locaux de rencontres intergénérationnels ;

- Rendre accessibles à partir de 2026, **au moins 1 espace communal** pour des réunions intergénérationnelles (jeunes/seniors), avec un objectif de 10% de **taux d'occupation** annuel par des comités ou associations locales.
- Synergie avec le PST du CPAS (p.8-Obj. Str. 4-obj.op.1)

6

5.5.6. Finaliser les améliorations des salles Floréal et de Forêt-Village ;

- Terminer les travaux de rénovation des salles Floréal et Forêt-Village avant 2030 en assurant l'accessibilité PMR, un équipement complet, et un planning de réservation en ligne pour les associations.

7

5.5.7. Maintenir l'organisation de Trooz'active, le rendez-vous des associations culturelles et sportives.

- Organiser chaque année l'événement "Trooz'active", avec la participation de plusieurs associations locales.



5.6. Objectif stratégique : lutter contre les incivilités en collaboration avec la zone de police SECOVA

Objectifs opérationnels liés :



5.6.1 Renforcer la protection aux abords des écoles en installant des dispositifs adaptés de sécurisation du trafic;

- Mettre en place aux abords des écoles, des dispositifs adaptés de sécurisation du trafic visant à réduire la vitesse moyenne d'environ 20% dans les zones concernées.



5.6.2. Mettre en place toute solution permettant de réduire la vitesse des automobilistes dans les différents villages et hameaux ;

- Déployer d'ici fin 2030 des dispositifs anti-vitesse (plateaux, chicanes, radars préventifs, zones 30) dans les villages et hameaux identifiés comme prioritaires, avec suivi des vitesses par relevés semestriels.



5.6.3. Soutien à la création d'un Partenariat Local de Prévention



5.6.4. Garantir une propreté optimale des espaces publics en appliquant des sanctions adéquates à ceux qui salissent ;

- Renforcer dès 2025, la politique de propreté par des contrôles annuels, appliquer prioritairement un système de prévention via l'agent constatateur avant de systématiquement appliquer les sanctions administratives communales (SAC) aux contrevenants, et viser une réduction de 25 % des incivilités constatées d'ici 2030.



5.6.5. Sensibiliser les randonneurs et les touristes d'un jour au respect de l'environnement et de la quiétude des villages ;

- Lancer dès 2026, une campagne de sensibilisation saisonnière via affiches, QR codes sur sentiers, et réseaux sociaux, avec un partenariat avec les syndicats d'initiative.



5.6.6. Favoriser des espaces pour les promenades d'animaux avec les équipements nécessaires pour garantir la propreté.

- Aménager des espaces, équipés de distributeurs de sacs, bancs et panneaux de consignes.
- Synergie avec le PST du CPAS (Art.60, élagage, nettoyage,...)



5.8. Objectif stratégique : développer un tourisme vert, respectueux et durable

Objectifs opérationnels liés

1

5.8.1 Développer le réseau des randonnées pédestres, des sentiers thématiques et développer la communication;

- Entretenir régulièrement les 6 parcours de randonnées existants, vérifier les balisages tous les trimestres et baliser un nouveau parcours « le Tour de Trooz » dès 2026.
- Actualiser en permanence l'application Fais tes balises
- Editer des cartes pour chaque parcours intégrant un volet histoire et patrimoine
- Organiser une fois par an une action de promotion des randonnées de la commune

2

5.8.2 Poursuivre les travaux avec les maisons du tourisme pour la réalisation d'un tracé de grande randonnée « Via Charlemagne » avec retombées économiques pour les hébergements et commerces locaux ;

- Finaliser avec les maisons du tourisme d'ici **décembre 2028** le tracé complet de la "Via Charlemagne" sur le territoire communal, avec **signalétique dédiée** et un plan d'action pour en faire un levier de fréquentation touristique (hébergements, visites, produits locaux).
- Synergie avec le PST du CPAS (Brigade 60, propreté)

3

5.8.3 Soutenir les hébergeurs locaux dans leur promotion ;

- Diffuser les informations des hébergeurs locaux sur le site communal et au sein du bureau de l'office du tourisme ;
- Réunir les opérateurs touristiques en 2026 et définir ensemble un plan d'action de promotion (cfr supra).

4

5.8.4 Prévoir un espace touristique de stationnement pour quelques mobil homes.

- Aménager d'ici 2029. une aire d'accueil pour 4 à 6 mobil homes avec bornes de service (eau, électricité, vidange), dans un lieu proche des sentiers ou commerces, en collaboration avec la Région.



5.9. Objectif stratégique : développer une offre culturelle riche et variée, de proximité

Objectifs opérationnels liés :

O1

5.9.1. Poursuivre les contacts et les recherches de subventions pour faire du site de la Fenderie un pôle d'attractivité culturel et touristique ;

- D'ici fin 2026 finaliser le dépôt d'un dossier de protection du château, identifier les sources de financement (régionales, européennes, privées) pour la réhabilitation du site de la Fenderie, et déposer le cas échéant un dossier de préfiguration d'un pôle culturel/touristique auprès d'un fonds subsidiant.

O2

5.9.2. Poursuivre le développement de nos bibliothèques, espaces de savoir, en proposant des animations (club de lecture...) ;

- Sous réserve des décisions de la FWB, maintenir l'offre de services des bibliothèques, proposer à chaque classe au minimum une animation lecture par année scolaire et poursuivre l'objectif d'une augmentation de la fréquentation de minimum 5% par an.

O3

5.9.3. Développer les activités culturelles au Maka et y créer des événements pour mettre en avant les talents artistiques locaux ;

- Mettre en place un partenariat avec un centre culturel reconnu par la FWB dès 2026 et organiser au Maka au moins 8 événements culturels par an .

O4

5.9.4. Encourager toute initiative comme les activités théâtrales, musicales, les activités créant du lien dans les quartiers ;

- Soutenir par le prêt de locaux, la mise à disposition de matériel et sur base d'un dossier étayé, éventuellement un subside les initiatives des associations dans les quartiers qui organisent des activités créant du liens social et/ou contribuant au rayonnement de la commune.

O5

5.9.5. Poursuivre l'inventaire du petit patrimoine avec la Commission locale de développement rural ;

- Lancer un appel aux candidatures dans le journal communal en 2025 pour participer au groupe de travail en vue de mettre à jour et enrichir d'ici décembre 2027 l'inventaire du petit patrimoine en collaboration avec la CLDR,

O6

5.9.6. Organiser un festival annuel des contes et légendes de la Vallée de la Vesdre ;

- Initier dès 2027, un 1er Festival des contes et légendes de la Vallée de la Vesdre en visant 500 visiteurs dès la première édition .

O7

5.9.7. Faciliter le développement d'un musée didactique, attraction touristique, en partenariat avec les acteurs locaux ;

- Co-construire avec les acteurs locaux , un projet de musée à vocation touristique, avec un pré-programme muséographique et un lieu d'implantation identifié dès 2027.

O8

5.9.8. Compléter le parcours d'art urbain ;

- Ajouter au moins 1 nouvelle œuvre murale au parcours d'art urbain chaque année en collaboration avec des artistes locaux et écoles, et créer une carte interactive du parcours en collaboration avec la Province de Liège en 2026.

O9

5.9.9. Soutenir les activités du centre culturel laïque ;

- Conforter les activités de la Maison de la laïcité via la mise à disposition d'un espace culturel, l'octroi d'un subside de fonctionnement et un soutien à la promotion des activités.

10

5.9.10. Soutenir les associations patriotiques et veiller à valoriser le patrimoine mémoriel.

- Mettre en œuvre chaque année les actions mémorielles (commémorations, expositions, interventions en milieu scolaire), et intégrer ce volet dans une stratégie locale de mémoire partagée avec les associations patriotiques.

5.10. Objectif stratégique : encourager le sport, facteur d'émancipation social et de bien-être.

Objectifs opérationnels liés :

1

5.10.1. Généraliser l'octroi de « chèques sport » pour permettre aux familles les plus précaires d'accéder aux activités ;

- Étendre l'octroi de chèques sport aux enfants des familles à bas revenus identifiées (selon critères du CPAS) en synergie avec le CPAS.

2

5.10.2. Soutenir les opérateurs sportifs sur le territoire ;

- Mettre en place dès 2026, un soutien annuel pour les clubs et ASBL sportives du territoire, avec une enveloppe dédiée , visant à accompagner plusieurs opérateurs dans leurs activités (infrastructures, encadrement, matériel).

3

5.10.3. Créer une dynamique entre les quartiers en organisant des activités ludiques ;

- Organiser dès été 2026, des activités ludiques dans les quartiers (sport, jeux populaires,...), avec un système de participation gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans et une implication d'es différents quartiers.
- Maintenir en état et recréer des espaces publics liés au sport (agora sport) dans les quartiers

4

5.10.4. Renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les congés scolaires.

- Proposer au minimum 4 semaines de stages sportifs par an à prix démocratique pour les enfants de 3 à 12 ans.



5.11. Objectif stratégique : poursuivre la mise en valeur du patrimoine culturel

Objectifs opérationnels liés :

1

5.11.1 Restaurer les édifices religieux impactés par les inondations et maintenir en état les autres églises en concertation avec les fabriques d'églises et l'évêché ;

- En collaboration avec les fabriques d'église et l'évêché, élaborer un **plan pluriannuel d'investissement** visant à **restaurer des édifices sinistrés** et à **assurer un entretien** des autres églises avec un budget partagé et validé.

2

5.11.2 Valoriser le patrimoine culturel de l'Eglise de Forêt-village ;

- Mettre en place, en partenariat avec les acteurs culturels locaux, un **parcours d'interprétation patrimoniale** et organiser **plusieurs événements par an à partir de 2025** (concerts, visites guidées) dans l'église de Forêt-Village.

3

5.11.3 Aménager des pelouses de dispersion dans les cimetières, installer des stèles avec plaquettes individuelles et poursuivre le renouvellement des places disponibles.

- Aménager des **pelouses de dispersion** dans au moins **X cimetières d'ici fin 2026**, y installer des **stèles collectives** avec **plaquettes individuelles personnalisées**, et proposer de **renouveler des concessions arrivées à échéance**, tout en garantissant un suivi numérique des emplacements.



Synthèse du Programme Stratégique Transversal

Le Programme Stratégique Transversal (PST) 2024-2030 de la Commune de Trooz est une feuille de route ambitieuse, conçue pour guider notre développement vers un avenir plus résilient, durable et humain. Il s'articule autour d'objectifs clés visant à améliorer la qualité de vie de nos citoyens et à valoriser notre territoire.



Axe 1 : Reconstruction & Résilience

Prioriser la reconstruction et la rénovation des infrastructures, en intégrant des solutions résilientes face aux changements climatiques, pour un territoire plus fort et sécurisé.



Axe 2 : Urbanisation & Développement Local

Maîtriser l'urbanisation et piloter le développement local, avec un accent sur la promotion de la mobilité douce et l'amélioration de la qualité de l'habitat.



Axe 3 : Gestion Environnementale & Risques Climatiques

Mettre en œuvre une gestion dynamique de l'environnement, intégrant la maîtrise des risques liés aux changements climatiques et la sensibilisation de la population.



Axe 4 : Revitalisation des Quartiers

Investir dans la dynamisation et la revitalisation des différents quartiers, renforçant le tissu social et l'attractivité locale.



Axe 5 : Humain & Qualité de Vie

Investir dans l'humain en renforçant la qualité de vie et le bien-être de chacun, via l'éducation, le soutien à la jeunesse et aux seniors, le dynamisme associatif, la culture, le sport et l'information citoyenne.

Ce PST est le fruit d'une démarche participative et collaborative, reflétant notre engagement collectif pour construire ensemble un Trooz dynamique et solidaire.

PST Trooz 2024-2030

